Postes d’émissions significatifs

Les normes internationales, ainsi que certaines réglementations (par exemple la Loi française relative à la Transition Energétique Pour la Croissance Verte (TEPCV)) exigent d’identifier les postes d’émissions significatifs pour l’organisation.

Dans le cadre d’un Bilan Carbone en Comptabilité Carbone Analytique, les postes d’émissions significatifs ne devraient être définis qu’en fonction de leur poids au sein du profil GES de l’organisation. Il est donc nécessaire de réaliser auparavant une première estimation des émissions complète, à travers a minima d’hypothèses de calcul ou de données monétaires.